Case FRC 21217

# MANIFESTE DE LÉOPOLD II,

EMPEREUR D'OCCIDENT ;

ROI DES ROMAINS,

A TOUTES LES PUISSANCES DE L'EUROPE.

*A PARIS ;*

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MAI, 1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

# MANIFESTE

## DE

## LEOPOLD II

*Empereur d'Occident, Roi des Romains, à toutes les Puissances de l'Europe.*

---

LE projet d'une paix univerſelle, étoit celui d'un homme de bien (1) & la leçon des rois. Il eut réaliſé tous les avantages fabuleux du ſiécle d'or. Les potentats de la terre, contens de leur domination circonſcrite, n'auroient plus été tourmentés par le deſir ſecret d'accroître leurs poſſeſſions, de reculer les limites de leurs états, en multipliant leurs provinces aux dépens des princes voiſins. Le globe connu n'auroit plus été arroſé du ſang des hommes. Les dynaſties une fois déterminées, les appanages fixés, il n'eut plus été poſſible à un monarque ambitieux & remuant d'imaginer des raiſons ſpécieuſes & politiques pour s'aggrandir. Les vains titres de héros, de conquérants, titres fauſſement glorieux qui

---

(1) L'Abbé de Saint-Pierre. Volraire appelloit ſon projet : les Rêves d'un homme de bien.

coûtent si cher à l'humanité, eussent pour jamais été anéantis, & les peuples alors tranquilles & heureux, ne se fussent plus occupés qu'à travailler pour leur bonheur sous l'égide des loix, & la protection des princes qu'ils auroient chéris.

Il n'est point de rois, qui n'eussent ressenti les avantages d'une paix universelle, & qui n'eussent compris que leurs intérêts particuliers étoient liés a l'observation assidue d'une tranquillité générale. Je ne crois même pas qu'il existe aujourd'hui une seule tête couronnée, un prince souverain qui n'avoue que le mieux possible consiste à gouverner leurs états avec sagesse, sans convoiter une partie des provinces limitrophes.

Quant à moi je déclare formellement à toutes les puissances de l'Europe, que satisfaits de mes domaines, je n'ambitionnerai jamais de m'agrandir, que je bornerai ma vigilance à maintenir, à conserver l'harmonie avec tous les princes de l'Empire, avec les puissances de l'Europe, pour assurer le bonheur de mes peuples & ma tranquillité parsonnelle. Peu jaloux de tourmenter mes voisins, je ne desire que d'être leur ami. Ce n'est donc qu'avec la plus vive douleur, avec regret, que je me vois forcé d'entrer dans la confédération des électeurs, des princes d'Espagne & d'Italie, pour arracher une sœur que j'aime, à une setvitude outrageante & pènible, pour assurer à mon beau-frere la continuation de ses droits, de ses prérogatives dans son empire. Chaque jour sollicité par les potentats de l'Europe, à rétablir l'autorité du roi de france, je me verrai forcé à réunir mes armées aux forces combinées de l'Espagne & de la Savoye, pour

les nouveaux tyrans qui, pour ſurprendre & altérer la ſoumiſſion, la fidélité du peuple françois, l'ont enhardi à ſe révolter contre leur prince naturel & légitime, en lui promettant une liberté indéfinie qui dégenère dans la licence la plus coupable. Tous les princes du Nord comme du Midi, me perſuadent de la néceſſité de réprimer ces petits légiſlateurs de l'Assemblée nationale, qui après avoir attaqué le trône & l'autel, deviendroient infailliblement les perturbateurs du repos de l'Erope, en répendant leur eſprit factieux dans les différentes cours, & animeroient les peuples à une inſurrection criminelle & contagieuſe.

Il eſt de toute évidence que la balance politique ſeroit renverſée, que les nations toujours aveugles ſur leurs intérêts, ſe porteroient rapidement à des excès violents, dans l'eſpoir de ſecouer la domination des princes nés pour les commander & les conduire. Il arriveroit bientôt que les trônes les plus affermis ſeroient ébranlés, que les monarchies les plus anciennes, les gouvernemens reconnues feroient place à une démocratie indiſciplinée & funeſte, que les fauteurs de la rébellion des peuples formeroient eux-mêmes un corps anarchiques & cruel, qu'autoriſés par les citoyens confiants qu'ils tromperoient, ils uſurperoient les dignités, les honneurs & les biens, qui ne peuvent, qui ne doivent appartenir que par une ſucceſſions naturelle aux princes qui en ſont revêtus. Bientôt ſans doute détrônés, égorgés par les mains téméraires de nos ſujets forcenés, nos palais ſeroient teints de notre ſang, nos autels ſeroient renverſés, nos

temples démolis, & le culte du vrai Dieu, de celui de nos peres seroit détruit par une idolatrie scandaleuse, & que le siècle de la vertu des lumieres & du christianisme épuré, feroit place à un age d'ignorance, d'obscurité, de confusion & d'impiété, que les hommes loin d'être plus heureux, retomberoient dans un esclavage humiliant, en proférant le vague mot de *liberté*.

Ces considérations importantes vont me déterminer à venger le roi de France & ma sœur, de la rébellion des tyrans qui cherchent à les dépouiller de leur autorité, pour se les approprier. Enorgueillis déjà d'avoir dépossédés chassés les grands du royaume de France, d'avoir, au mépris du commandement de Jésus-Christ & du Saint siége apostolique, arrachés aux fidèles observateurs du christianisme, les évêques, les pasteurs à leurs fonctions saintes, pour leur donner des sccesseurs impies, ils se disposent à dévorer le patrimoine de l'église, & le temporel des légitimes propriétaires laïcs.

Une violation si effrénée, une usurpation si ouverte ne peuvent que flatter l'avidité de tous les ambitieux dans les états qui avoisinent cet empire. Je déclare donc, que mon intention n'est point d'attaquer le roi de France, d'envahir, de démembrer quelques-unes de ses provinces, ni de faire couler le sang de ses peuples, mon unique but est d'aider des princes des maisons d'Espagne, de Naples, de Savoye, de l'Empire; de rétablir l'ordre & la paix dans les états de mon beau-frere, de lui rendre son lustre & ses droits, de préserver ma sœur & sa famille, des outrages faits à son rang. Pour parvenir au

accès de cette entreprise, il est de la plus grande nécessité d'aviser avec célérité, tous les moyens les plus sages pour faire rentrer dans leurs devoirs, les rébelles déclamateurs de l'Assemblée nationale françoise, de rendre aux grands de ce royaume déchiré, les propriétés qui leur ont été usurpées, de replacer sur leurs sièges, les prélats vertuenx qui ont été foreés de s'expatrier; je déclare que mes armes ne se tourneront que contre les insolents séducteurs de cette Assemblée, dont les attentat continuels ne tendent à rien moins, qu'à faire arborer l'étendard de la démocratie dans toutes les parties de la terre, & à consondre les droits les plus sacrés des potentats.

Il est ed notre devoir d'éclairer les peuples sur leurs véritables iutérêts, & de les prémunir contre les pièges des sujets ambitieux qui s'enrichissent en les opprimant, & les amusent de l'espérance d'une félicité chimerique. Les nations n'ont que le tort de se laisser conduire par des traîtres intéressés, avides, qui les écartent des principes d'une subordination nécessaire à leurs bonheur.

C'est une erreur grossière que s'imaginer que les peuples peuvent sans maîtres & sans chef, former un état civilisé, exister même à l'abri des loix qui n'ont de forces qu'autant que le pouvoir exécutif & surveillant leur en donne. Il n'y a que les vues malignes, que les spéculations des novateurs ambitieux, des infracteurs du pouvoir absolu, qui soient capables de rompre l'équilibre des empires. C'est sur les têtes dangéreuses que la foudre des rois doit frapper, en ménageant l'existence & les propriétés du ci-

toyen paiſible. Les princes ſont les protecteurs & les amis de leurs ſujets, mais ils ne doivent point permettre dans leur ſageſse, que des eſprits inquiets troublent la ſociété politique, par des combinaiſons aſtucieuſes, & oſent s'asseoir ſur le trône des *Céſars*, après avoir briſé le ſceptre des Bourbons.

Mon couſin le roi d'Eſpagne, expoſe ſes juſtes allarmes ſur l'anarchie françoiſe, ſur l'émigration des princes de ſon ſang, il entrevoit le danger d'une contagion qui gagneroit ſes états, qui s'efforceroit de délier ſes ſujets du ferment de fidélité que ſes peuples lui ont vouée, il manifeſte le deſir ardent qu'il a de venir au ſecours de ſon neveu, de rétablir dans leurs honneurs & leurs domaines, ſon filleul monſieur le comte *d'Artois* & la maiſon de *Condé*. Il voit avec inquiétude que les miniſtres les plus édifiants de l'égliſe romaine, ont été contraints d'abandonner en France leurs ouailles, & que des prélats héréſiarques, des paſteurs irreligieux n'ont pas rougis, n'ont pas tremblés de monter dans la chaire de vérité, pour égarer le peuple ſur ſes devoirs & lui faire avaler le poiſon de l'erreur. Il annonce, ce prince ſenſible & ſage, la fermentation que des exemples ſi funeſtes ont opérée dans les plus floriſsantes métropoles de ſes provinces.

J'obſerve aux rois de Naples, de Portugal & de Sardaigne les mêmes ſollicitudes, les mêmes craintes. Leurs intérêts ſe réuniſſent, parce que leur cauſe eſt la même, que deſireux de conſerver la paix dans leurs états, ils auroient à ſe reprocher de ne point épouſer, de ne point défendre le roi

de France, attaqué dans ses propres états par une multitude de perfides flatteurs du peuple qu'ils menent, qu'ils dévorent en lui promettant une prospérité égale à ses desirs. Je pressent que l'insurrection d'une si grande nation peut s'étendre jusques dans leurs états & les miens, que pour la prévenir il faut couper le mal dans sa racine.

J'engage les princes du Nord, les monarques de Suède, de Dannemarck à suivre mes dispositions, je sais que le roi de Prusse, jaloux de sa dominationabsolue, n'est point disposé à favoriser l'anarchie des tyrans françois.

Ce prince, qui a senti que l'importance de la rébellion des Hollandois contre le Stathouder, qui a fait rentrer dans l'obéissance ces fiers républicains assez téméraires pour ne plus vouloir reconnoître le législateur qui les commande. Leur insurrection a été sévèrement chatiée, & le repentir qni a suivi leur audacieux projet, doit instruire les nations, à chérir les loix des princes, que Dieu lui même a donné. Si par l'impulsion secrette & criminelle de quelques esprits factieux; le peuple françois si soumis, si fidèle à ses rois, semble oublier la vénération, la docilité de ses ancêtres, à légard de leurs monarque, ce n'est point sur lui directement qu'il faut porter les coups de vengeance, lui seul qu'il faut plaindre & ramener à cette subordination exmplaire, de la quelle il ne se feroit jamais écarté; mais c'est à cette criminelle Assemblée nationale, qui lui a fait perdre le souvenir de son obéissance & de son amour pour les princes de la maison de Boubon.

Les rois sont sur la terre, les représentants de Dieu. Leur autorité est une émanation de celle de

la divinité. Tous les potentats tiennent d'elle leur puissance, elle en eſt la ſource unique. Tous les hommes réfléchis avouent cette vérité ; il n'y a que des conjurés rebelles, qui ne veulent la reconnoître dans l'intention de ſe frayer une route facile à une opulence arrogante, & de s'affranchir d'une honorable dépendance dans laquelle la providence divine les a faits naître. Ces Titans orgueilleux, ſont les membres pourris du ſénat de la nation françoiſe ; c'eſt à eux ſeuls qu'il faut faire expier le crime de lèze-majeſté.

Oui petit aréopage d'une nation trop crédule, c'eſt contre vous & vos affiliés que je conduirai mes armées ; c'eſt pour vous chatier que j'exhorte les monarques de l'Europe, à ſe liguer avec moi, pour vous faire rentrer dans la poussierre d'où vous n'euſſiez pas dû ſortir. Vous ſerez les victimes de vos attentats : vous voulez commander à votre roi, vous lui faites ſanctionner vos coupables décrets, & pour leur donner une authenticité publique, vous annoncez que votre monarque eſt l'auteur de la funeſte révolution que vous avez préparée. Vous voulez plus encore, vous le ſommez d'annoncer par ſes ambassadeurs aux cours étrangères, qu'il eſt le reſtaurateur de la liberté, l'auteur de la révolution préſente.

Je ſçais avec certitude que vous n'êtes que des tyrans, des impoſteurs ; que vos directoires, vos municipalités, vos ſections, & tous les différents corps que vous avez organiſés conformément à vos caprices & à votre ambition, oſent à votre voix maitrîſer leur monarque au point de contraindre ſes inclinations, ſes volontés, de lui faire dire & publier ce qu'il ne penſe pas, qu'ils atten-

tent même à ſa liberté perſonnelle en le claquemurant dans ſa capitale. Je vois avec indignation le mépris que vous affichez pour votre reine auguſte, ma ſœur chere que vous enchaînez & que vous privez des plus grandes ſatisfactions de la vie, de la conſolation d'avoir près d'elle ſes amies, ſes confidentes, qui charmoient les ennuis & les angoisses que votre malignité ſe plaît à verſer cent fois le jour dans ſon ame généreuſe & ſenſible. De quels outrages ne bourrelez vous point ſon cœur. Fille des Céſars, & ma ſœur cette princesse ne doit-elle pas être pour vous l'objet des hommages, de vos reſpects, de votre vénération & de votre amour ?

Petits ſénateurs ingrats & rebelles, tremblés, vous allez assouvir mes ſentimens, ma colère eſt à ſon comble : ma juſtice ne me permet pas de ſuſpendre plus long-tems votre punitions trop méritée. Je vais moi même à la tête de mes armées vous faire entrer dans le néant d'où vous êtes ſortis, & l'exemple des tortures que vous essuyerez, effrayera dans toutes les contrées de la terre, les eſprits turbulents & ambitieux qui oſeroient vous imiter.

Mais en vous chatiant, ma main ſévère ſaura diſtinguer les patriotes fideles à leur roi. Je déclare à la nation françoise que ce n'eſt point contre-elle, je conduirai mes troupes, mon eſtime & mon amitié pour elle, ſe manifeſtera dans les momens même que je frapperai impitoyablement les députés criminels, qui ont outre-passé les pouvoirs qu'elle leur avoit déférés. Ami de la paix, je ne troublerai point la tranquilltté des citoyens paiſibles, le cultivateur ſera reſpecté dans ſon

champ, le négociateur dans ſon commerce. Ce ne ſera qu'avec la douleur la plus déchirante, que je repousserai les bataillons ſoudoyés de cette diete nationale & parjure, s'ils perſiſtent dans leur aveugle fureur. Les villes ne doivent point s'alarmer de mon passage, je ne ſuis point jaloux du titre de conquérant, d'uſurpateur, je ne prétends qu'affermir mon frere ſur ſon trône ébranlé, je ne veux que faire reſpecté ma ſœur, & je borne mon deſir à aſſimiler l'éclat des lys à la force & la majeſté des aigles. Mes cohortes en traverſant la France, ne croiront point avoir quitté leur patrie, elles ſauront qu'elles ne vont point combattre des ennemis, qu'elles ne marchent au contraire, que pour assurer ſon repos & ſa proſpérité. J'aurai la plus grande attention qu'il ne ſe commettre aucune hoſtilité ſur le territoire de France, les propriétés loin d'être attaquées, ſeront précieuſement préſervées de la rapacité du ſoldat. Mes ordres ſeront précis & rigoureux pour que toutes les fournitures, les denrées accordées à mes armées, ſoient ſur le champ & fidélement payées. Je punirai avec une rigoureuſe inflexibilité, quiconque oſera tranſgresser mes intentions pacifiques. J'assure qu'aucun pillage, qu'aucun dommage ne ſeront exercés, que ſi contre mes ſentimens, il arrivoit que le peuple françois eût à ſe plaindre de quelques infractions à mes ordonnances, il ſera promptement indemniſé & vengé. Je ne permettrai point que mes officiers s'écartent dans la moindre choſe, de la concorde que je veux maintenir avec la nation françoiſe, & mon frere ſon monarque. On peut encore être assuré que je ſerai

toujours dispofé à pardonner aux coupables qui, déchirés de repentir & éclairés fur leurs attentats, viendrout implorer ma miféricorde. Il n'y aura que le confpirateur endurci, que je facrifierai au jufte fentiment de ma fureur. Ne concevez donc aucune fufpicion inquiettante fur la marche prochaine de mes phalanges. C'eft votre défenfe que je prends, c'eft la caufe de votre roi que vous chérissez à fi juftes titres, c'eft votre tranquillité que j'époufe, mon feul fouhait eft de vous arracher aux fideles patriotes, à vos perfécuteurs qui ne vous préfente l'ombre de la félicité, que pour dépouiller & vous écrafer fous leur empire anarchique, qui deviendroit pour vous douloureux & plus cruel que la mort. Ne voyez en moi que le pacificateur de votre pays, & le confervateur de vos droits. Si je menace vos oppresseurs, c'eft pour vous rendre heureux, en vous faifant reconnoître que vous ne pouvez afpirer au calme de la vie, qu'en obéissant aux loix de votre monarque, qu'en maintenant de toutes vos forces fon autorité, qu'en chassant les traîtres qui forment votre Assemblée nationale; mettez votre confiance en nous. Et content d'être votre libérateur, je croirai avoir fait une glorieufe conquête en brifant vos fers, en vous rendant votre patrimoine, en reftituant aux miniftres des autels, la dixme que le fils de Dieu leur a donnée. Tant de confidérations méritent que nous prenions part à la caufe commune des potentats. Témoins des troubles que les dissenfions de France font naître dans nos provinces, il eft important pour le maintien de la tranquillité, que nous nous joignons aux cercles de l'Empire

& aux couronnes de l'Europe, pour entrer en France appaiser les divisions qui agitent ce royaume, expulser les infracteurs de la surbordination, & apprendre par leur punition à nos sujets, le respect qu'ils doivent à nos personnes & à notre autorité. Il est en outre de notre gloire de conserver nos parents, nos amis dans les dignités et les domaines qu'ils tiennent de nous, de ne point souffrir qu'au mépris de nos volontés, ils en soient dépouillés sous des prétextes contraires à nos intérêts ; il est de toutes nécessité pour le bonheur des peuples, comme pour le nôtre, de maintenir le culte de nos ancêtres tel qu'ils nous l'ont transmis, de ne rien perdre de notre splendeur et de notre autorité suprême. C'est à nous de contenir sous nos loix, les peuples de notre domination, de veiller à leur tranqu'illité.

Les siécles des *Pepins-le-Bref*, & de *Cromwel*, nous ont éclairés sur nos devoirs & nos intérêts. Chaque tête couronnée a le plus grand intérêt à contenir dans les bornes du devoir & de la soumission, les premiers comme les derniers de leurs sujets. La subordination doit être graduelle. Les dépositaires de la confiance des rois ne doivent pas être confondus avec les artisans, les mercenaires d'un état. Les premiers ne sont faits que pour recevoir nos ordres, les mettre en exécution, & en donnant eux mêmes des preuves de leur résignation à nos volontés, ils doivent recueillir les marques de la docilité des vassaux qu'ils commandent en notre nom.

Nul Empire ne peut exister sans la subordination. Nous ne tenons nos sceptres que de Dieu,

nous ne ſommes reſponſables de nos volontés de nos actions qu'à lui ſeul, & ſi nous nous prêtons aux humbles repréſentations que nos ſujet nous expoſent quelquefois avec notre permiſſion, c'eſt une preuve de notre prudence & de nos bontés; mais lorſque dans notre ſcience certaine nons perſiſtons dans nos édits, nos ſujets doivent ſe conformer à nos ordres ſuprêmes. Ceux que nous honnorons de notre confiance, que nous revêtons de notre pouvoir, doivent être obéis, parce qu'ils ne ſont que les interprêtes, les organes de nos intentions ſuprêmes. Comme il eſt de notre plus cher intérêt de veiller à ce qu'ils nous ſervent religieuſement nos ſoins doivent s'étendre à les faire reſpecter, parce que s'écarter des égards reſpectueux qui leur ſont acquis, c'eſt manquer criminellement à nous mêmes, c'eſt déſavouer le droit que nous avons de preſcrirt d'envoyer nos ordres réfléchis dans la ſagesse de conſeil, c'eſt improuver le choix que nous avons faits de nos miniſtres, c ſt nous blâmer, c'eſt ſe révolter contre nous, e eſt astenter à notre légiſlation ſouveraine.

S dans la calamité de nos états, ii nous plaît pour donner à nos peuples des preuves de notre affection paternelle, de convoquer des Assemblées générales, dans les différens départemens de notre embire, pour connoître la ſource du mal & y remédier, nous ſommes loiu de permettre à ces ſynodes nationaux, l'uſurpation de notre autorité. Nous ne voulons que nous éclairer en recevant bénignement les avis des repréſentana de nos ſnjets, & nous n'entendons point qu'ils s'érigent en arbitres, en législateurs. Ce ſeroit

alors renoncer à tous nos titres et à la puissance que ſeuls nous exerçons et devons exercer au nom de Dieu qui a remis les ſceptres aux ſouverains de la terre, nous ſerions auſſi criminels à notre tour de lèze majeſté divine, ſi nous tolérions contre l'eſprit de ſes décrets éternels, que nos vassaux, après nous avoir dépouillés de nos droits, s'en inveſtissent et régnassent à notre place.

Il nous eſt donc ordonné par Dieu même, de maintenir dans notre autorité deſpotique, et de punir ceux qui voudroient l'anéantir ſous les prétextes ſpécieux de régénérer nos peuples, de leur promettre une exiſtence plus douce, de les flatrer de la jouissance d'une liberté chimérique, de faire retentir aux oreilles de nos ſujets des assertions d'une fausse philoſophie, de *décreter les droits de l'homme.*

Ces principes démentis par la ſagesse divine qui nous a crées pour commander les hommes, ne recélent que l'ambition coupable des petits légiſtes, et ne préſagent qu'une licence qui enttaîneroit une confuſion affreuſe dans les monarchies, et conſumeroit la ruines des Empires et la calamité des peuples.

Tels ſont les desseins de l'aréopage françois, composé de gens avides, de factieux, de rébelles, d'irreligieux, qui ſans reſpecter le culte divin de l'égliſe romaine, ont attaqué l'encenſoir et le ſceptre de leur monarque, au grand ſcandale du ſaint ſiége apoſtolique, et de la puissance légitime de tous les monarques. Tels ſont les entrepriſes audacieuſes d'une poignée de mauvais raiſonneurs, d'obſcurs dissertateurs qui veulent s'eriger

s'ériger en légiſlateurs, en politiques, et qui cherchent à propager leur erreurs dans nos propres états pour les ſoulever contre nous-mêmes. Ces horribles attentats qui déſeſperent notre frère, qui nous inquiettent, ſont capables de porter l'allarme dans les cœurs de nos ſujets réſignés et ſoumis, nous forcent de prendre la ferme réſolution de mettre fin à ces déſordres, qui s'aggraveroient d'autant plus rapidement que les inſurrections d'un peuple, ſemblent autoriſer les nations voiſines, à chercher tous les moyens de rompre les nœuds de l'obéissance, de la ſoumiſſion et de l'attachement qui les lient essentiellement aux potentats. Les têtes turbulentes du comité national de France, ne cessent d'implorer la *liberté*, de prononcer avec enthouſiaſme ce terme inſignificatif etvuide de ſens. La liberté qui conduit à l'indépendance, eſt le plus grand des abus, et devient une licence capable de ramener les hommes à ces ſiècles d'ignorance et de brutalité, ou peu ſenſibles, peu éclairés et inſubordonnés, les freres égorgeoient leurs freres et ſe dévoroient impitoyablement. C'eſt de cette inciviliſation, de cette anarchie féroce, du mépris des loix, de la privation des rois légiſlateurs, que ſont émanés tous les fléaux qui ont déſolé la terre. Le délire altier des deſpotes françois, eſt inconcevable et allume notre colère. ces tyrans du peuple ſont en contradiction ſans-cesse, ils veulent ( diſent-ils ) être libres, que le monarque ſanctionne leur liberté, leur indépendance, leur inviolabilité; ils le reconnoissent pour leur chef, et par un écart de raiſon et un eſprit de mauvaiſe foi, ils captivent, ils enchaînent

leur roi lui-même, à qui ils ôtent jusqu'à u droit naturel d'aller, de venir où bon lui semble. Par un abus étrange et révoltant, le roi de France, seroit le seul dans son empire, qui seroit privé de cette liberté, dont ils préconissent tant les avantages pour séduire le peuple, et l'asservir à leur domination tyranniques. Moins libre, moins heureux que le dernier des françois, il ne seroit plus qu'un esclave.

Dans ces circonstances allarmantes et malheureuses, nous ne saurions trop nous hater, de voler au secours de notre frere opprimo par ses sujets rébelles, ambitieux. et de lui faciliter les moyens de recouvrer sa suprêmatie légitime. Ce n'est qu'avec le concours de nos forces réunies à celles des princes nos alliés, que nous parviendrons à le venger des affronts qu'il reçoit d'une petite portion de ses sujets, qu'il n'avoit convoqués que pour lui faire de très-humbles représentations, pour lui indiquer la route la plus sûre et la plus prompte, de soulager son peuple qu'il aime et dont il est chéri. Il est de toute nécessité, de notre honneur, de notre intérêt et de sa gloire, qu'à l'exemple de notre cousin le roi de Suéde, le roi de France notre frere, notre ami, notre allié, dissolve toutes les Assemblées de son royaume, qu'il reprenne le gouvernail de son Empire, que ses sujets ne voyent désormais que par ses yeux, qu'il n'est plus d'autres volontés que la sienne. L'Anarchie dans laquelle existoit le gouvernement Suédois, rendoit cette nation malheureuse et gémissante. Tout les sénateurs de ce royaume étoient tous autant de tyrans qui, en désolant le peuple, prétendoient

dicter des loix à leur monarque. Il ne falloit rien moins qu'un prince ferme et jaloux de son autorité, pour abbatre cette diéte altiere et en réduire les menbres au niveau des simples citoyens. Ce n'est que depuis l'anéantisement de ce corps anarchique et présomptueux, que les Suédois jouissent d'une tranquillité desirable, et que, soumis uniquement aux loix de leur monarque, ils ont reprit en Europe, le lustre et la splendeur de leurs ancêtres.

Quel exemple pour vous ô mon frere, vo le digne rejetton des enfans d'Henri IV et de Louis XIV! quelle leçon que la conduite de notre cousin le roi de Suéde. Hatez-vous donc de l'imiter, et que l'Univers apprenne que les peuples pour être heureux, n'ont besoin que d'un roi, que d'un maître dont les ordres respectés et exécutés scrupuleusement, ne laissent aucune distinction entre le premier et le dernier sujet de ses états. Il n'est pas naturel de réduire les hommes au rang d'esclaves, de les enchaîner; mais il est important pour leur conservation, pour le bien commun de la patrie, qu'ils n'ayent les bras déliées que pour agir unanimement et de concert selon la volonté d'un chef suprême.

Ce ne fut que sous les rois que l'ancienne *Rome* devint la Métropole de l'Univers, qu'elle triompha de toutes les républiques qui l'avoisinoient, et que sa gloire éclipsa la renommée guerrière des peuples les plus belliqueux qui voulurent entrer en rivalité. La décadence de cet illustre Empire, ne commença que sous les consuls, parce que les intérêts divisés des citoyens ambitieux étoufferent l'amour de la patrie, que

les cabales ; que les partis se formèrent au sein même de cette ville superbe, qui après avoir donné des loix à tous les peuples, après s'être enrichi des dépouilles de l'Asie, de l'Afrique et de la Germanie, finit par se forger des fers et présenter au monde entier, le triste spectacle de sa défaite et de son ignominie; après avoir fait trembler les plus fiers potentats qu'il avoit humiliés, asservis et dépouillés.

Les rois doivent veiller au bonheur de leurs peuples, mais il faut que les peuples soient gouvernés et qu'ils obéissent à un seul chef suprême, parce qu'ils ne peuvent exister sans une subordination sévère.

*Louis XIV.* n'a étonné l'Europe par le succès de ses armes, que parce que les autorités graduelles émanoient de la sienne, que d'un clin-d'œil il faisoit agir ceux qu'il avoit honorés de sa confiance et de l'exécution de ses volontés.

*Fréderic* n'a fait du pays le plus aride, un royaume florissant, un état puissant, que parce que maître, souverain, il voyoit, il combinoit, il exécutoit tout, sans crainte d'être contredit par ses sujets.

C'est donc par ces vérités authentiques qu'il est important pour sa majesté chrétienne, comme pour toutes les têtes couronnés, que la subordination la plus rigide existe dans les Empires. C'est à tous les monarques à maintenir leur souveraine puissance, et s'il arrive que des révolutions imprévues attaquent la domination d'un potentats, tous les despotes de la terre doivent se réunir et se joindre pour faire rentrer sous le joug, les peuples rébelles et mal conseillés,

Toute diéte, toute Assémblée nationale doivent être anéanties, si elles prétendent balancer la législature royale.

Persuadé de la sagesse de ses réflexions, après avoir pris les avis de notre conseil, nous déclarons que nous allons attaquer de toutes nos forces la nouvelle constitution françoise, que nos armées respecteront le monarque notre frere, notre allié, jusques dans le dernier de ses sujets, que nous n'en voulons point à cette nation, que nous aimons et que nous protégerons, que ses droits seront maintenus, que nous sommes loin de nous occuper de l'idée d'altérer ses propriétés, ses prérogatives, que nous les défendrons, que nous les lui conserverons en lui rendant son chef légitime, notre seule intention se borne à anéantir l'Assemblée nationale, qui a osé porter atteinte au pouvoir spirituel, et à la domination temporelle, de punir exemplairement les ambitieux votans de ce petit tribunal, qui prétend dicter des loix à son roi, qui le force de les sanctionner, et de publier dans notre Cour, qu'il est lui-même le restaurateur d'une liberté contraire à ses intérêts et à sa sage volonté. Ce n'est que sur les fougueux sénateurs de l'aréopage françois, que tonnera la foudre des Césars, et que leur chatiment exemplaire et juste, fera perdre pour jamais aux peuples, l'idée de s'affranchir du joug sous lequel il est né.

Nous savons de notre pleine science que les citoyens françois, loin d'être coupables, déplorent leur siturtion pésente, qu'ils regrettent l'ancien régime sous lequel ils vivoient honorés et contens.

Je le répete donc encore, ce n'est point pour

troubler le repos des fideles regnicoles de la France, pour sémer les allarmes dans le cœur de fidèles patriotes qui chérissent, qui respectent leur roi. Mon domaine me suffit, mon ambition est de rendre heureux tous mes sujets, de maintenir la balance des Empires, et de coopérer au grand travail de la paix universelle, de faire respecter les ministre de Dieu, d'affermir l'autorité du saint siége apostolique, d'honorer le chef de l'église romaine, de protéger les successeurs de Jesus-Christ dans les personnes des évèques, revétûs de l'autorité du premier vicaire de la Métropole du monde chrétien, d'appuyer de toute ma puissance leur mission évangelique, et comme mes illustres ancêtres, de travailler pour la propagation de la foi, de seconder les vues de mes prédécesseurs, en conservant au Saint Père, le vicaire de Jesus-Christ, et au évêques ses suffragans, les distinctions honorifiques, et les considérations acquises à leur ministère sacré.

Je ne doute point que les rois, que les princes de l'Europe ne rendent hommage à la pureté de mes intentions, qu'ils ne sentent combien ils leur est important de se réunir à moi, pour éteindre les feux de la discorde qui divise les régnicoles françois, qui leur fait perdre l'avantage inappréciable d'obéir à un seul & même chef; de cette discorde autorisée par l'Assmblée nationale, qui, sous le prétexte de réformer des abus, excite la révolte & enhardit les peuples par l'impunité. J'invite tous les cercles de l'Empire, & principalement toutes les branches de la maison de bourbon, à entrer dans la cause commune, de m'aider

à pacifier un royaume déchiré par des cabales inteſtines, & les uſurpations des députés nationaux françois, qui, au lieu de ſouscrire aux volontés ſuprêmes de leur monarque, d'affermir le calme & l'harmonie, s'érigent en légiſlateurs au mépris de la conſtitution primitive & de l'autorité royale.

Ce n'eſt point une guerre ouverte que je déclare à la nation françoiſe & à mon frere Louis XVI, c'eſt la paix ſeule & la ſubordination que je deſire, qu'il eſt néceſſaire de rétablir & de maintenir en france pour la tranquillité, pour la proſpérité des bons patriotes françois, pour l'union & la parfaite intelligence des différents états de l'Europe. Ami donc du peuple françois, il peut compter ſur tous les égards qu'il mérite; il me ſuffira de l'éclairer, & je croirai m'être rendu digne de ſa reconnoissance, en exterminant ſes tyrans & en le rappellant ſes devoirs par la voie de la douceur & de la perſuaſion. Mon frere & ma ſœur ne verront en moi qu'un libérateur ſenſible & généreux, l'Europe un pacificateur ami des rois & de l'humanité, titres infiniment plus chers & plus précieux à mon cœur, que la renommée d'un conquérant & d'un uſurpateur.

*Délibéré en notre conſeil Aulique. A Vienne le 20 Avril* 1791. Signé, LEOPOLD II.

*Et plus bas.*

LE COMTE DE BRULH, premier miniſtre de Sa Majeſté Impériale.